

Présents : Mmes NUTILE, DELFAU, GHILARDI , TAVERA, LAUGIER. MM. APARIS, BOYER, COTES, BARDOC, PIRE, PERRIER, DARBELET, PALISSE.

Absent excusé : Mr B. CLEMENT

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

**Modification statuts SM d'Electricité du Gard :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la modification statutaire du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard ci-dessus présentée et entérine la délibération du SMDE du Gard du 11 avril 2011.

**Enfouissement lignes Télécom RD 3 – Le Pont :** le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention à conclure avec le Syndicat pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'opération **GC Télécom – Pont de Collias – RD3 – Tr1 – partie Est – Chemin de Ron de Fabre**. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **39 468,00 €uros TTC**.

**Enfouissement lignes RD 3 – Le Pont (Eclairage Public) :** le Conseil Municipal approuve la convention à conclure avec le Syndicat pour les travaux d'éclairage public coordonnés avec les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'opération **Eclairage public – Pont de Collias – RD3 – Tr1 – partie Est – Chemin de Ron de Fabre**. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **21 528,00 €uros TTC**.

**Enfouissement lignes électriques RD 3 – Le Pont :** le Conseil Municipal approuve le bilan financier prévisionnel joint, s'engage à inscrire cette dépense au budget de la Commune, autorise le Syndicat à réaliser les travaux d'électricité et s'engage à verser la participation de la commune de la manière suivante :

Un premier acompte de 13 000,00 €uros dès le démarrage des travaux,

Un second acompte estimé provisoirement à 13 120,00 €uros à la fin du chantier, le tout correspondant à la participation totale estimée à **26 120 €uros**.

**Devis études de sols aménagement quartier les Arvignans :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal consultation lancée auprès des bureaux spécialisés pour l'étude de sol dans le cadre de l'aménagement du quartier les Arvignans. Il présente le rapport d'analyse des offres effectué par le cabinet BALP-GIRAUD-PIETRI Maître d'Œuvre. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse décide de retenir l'offre d'A.B.E. Sol pour **2 400 €uros HT**

**Devis dossier loi sur l'eau aménagement quartier les Arvignans :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal consultation lancée auprès des bureaux d'études pour la réalisation d'un dossier « Loi sur l'Eau de type Autorisation » dans le cadre de l'aménagement du quartier les Arvignans. Il présente les offres reçues

Cabinet B3R	22 000 €uros HT
Egis France	26 500 €uros HT
SCP Balp-Giraud-Pietri	16 548 €uros HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres reçues décide de retenir l'offre la SCP BALP-GIRAUD-PIETRI pour **16 548 €uros HT**

**Convention DDTM pour instructions demandes urbanisme :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la convention de mise à disposition pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) instruit pour le compte de la commune les dossiers de permis d'aménager, de permis de construire, de certificats d'urbanisme ainsi que les déclarations préalables. Cette convention signée en 2007 avec la Direction Départementale de l'Equipement (DDE) nécessite d'être actualisée, compte tenu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la DDE et de la DDAF en DDTM. Le conseil municipal, après

en avoir pris connaissance approuve les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer

**Devis extension réseaux AEP & EU chemin du Passadou :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement dans le chemin du Passadou pour permettre le raccordement de deux terrains constructibles, dont les propriétaires se sont engagés à participer aux frais engagés par la commune pour le raccordement au réseau des eaux usées.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des devis reçus, décide de retenir l'offre de la SARL STB à Valliguières pour un montant de **16 654 euros**.

**Vente terrains : M. Perrier :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Mathieu PERRIER qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section C n° 315 pour 32 ares 90, lieu dit « Les Eous » à l'état de friche. Les services des Domaines ont évalué cette parcelle à 0,40 euros le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal (hors la présence de Mr Bernard Perrier qui a quitté la salle de réunion) approuve la vente, de la parcelle C n° 315 à Monsieur Mathieu PERRIER au prix de **1 316 euros** (3290 m<sup>2</sup> à 0,40 euro le m<sup>2</sup>) et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

**Presbytère : explication - mise en vente – conditions :** Après 3 années d'études et de recherche de financement, compte tenu du coût très élevé des travaux à prévoir et du faible montant des subventions obtenues, ce projet paraît aujourd'hui difficilement réalisable.

Les normes imposées aux ERP (établissements recevant du public) sont devenues très strictes et demandent d'adapter les bâtiments publics aux normes pour les handicapés, aux normes pour la sécurité sur les risques d'incendies.

La Commune a acquis par ailleurs une propriété en centre village sur 3500 m<sup>2</sup> avec un parc. Cet immeuble est destiné à être transformé en centre administratif et il pourrait également à terme, accueillir certaines activités prévues dans le projet de rénovation du presbytère (bibliothèque, salle d'expositions, musées, salles de réunions.... etc).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'abandonner le projet de rénovation et de mettre le bâtiment en vente au plus offrant au prix minimum de **350 000 euros** (trois cent cinquante mille euros). Ces fonds ainsi recueillis seront utilisés pour créer le centre culturel de Collias.

Concernant l'achat de ce bien, l'acquéreur devra accepter le cahier des charges établi par la commission chargée de suivre le dossier. La rénovation de ce bâtiment devra être affectée uniquement à un usage d'habitation.

Les offres devront être déposées sous double enveloppe adressées **avant le 30 septembre 2011** à Maître Christophe SEVCIK – Notaire – 8, Place Dampmartin à UZES 30700.

La commission d'ouverture des offres sera composée de Monsieur le Maire, Mr PERRIER, DARBELET, COTES, Mme TAVERA, et assistés de Maître SEVCIK, Notaire et Monsieur FORGET, Receveur Municipal.

Monsieur DARBELET tient à préciser que la décision de vendre ce bâtiment a été prise en dernier recours et récapitule les démarches effectuées par le Conseil Municipal depuis son élection pour rechercher des financements pour la rénovation de ce presbytère.

Les associations, Diocésaine, du Patrimoine, de la culture ainsi que les conseillers municipaux ont été invités à donner leur avis lors d'une réunion en mairie. Après l'exposé de la situation, un tour de table s'en est suivi et à la majorité, l'ensemble des participants a donné son accord pour que le presbytère soit mis à la vente.

**Remplacement délégués SI de protection des rives du Gardon :** A l'unanimité sont élus Mr Aparis (délégué titulaire) et Mr Cotès (délégué suppléant) au syndicat Intercommunal de protection des rives du gardon

**Création d'un poste d'adjoint technique à l'école à compter du 1er septembre TNC :** Le conseil municipal, vu l'arrivée à échéance d'un contrat aidé, et afin de maintenir une continuité dans le service concernant l'école décide la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, à compter du 1er septembre 2011. Le poste étant pourvu.

**Emplois saisonniers :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche du personnel saisonnier pour assurer la gestion, la surveillance et l'entretien de des parkings et des berges du gardon. Il est décidé de transformer un contrat aidé, arrivé à échéance le 15 mai, en Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 30 septembre dans un premier temps, de recruter cinq personnes à temps partiel affectées à l'accueil et la gestion des parkings, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 28 août 2011, et une personne en contrat aidé pour une durée de six mois.

**Remboursement indemnités kilométriques :** Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de déplacement, au taux des indemnités kilométriques fixés par les textes, pour une employée des services administratifs qui s'est rendue à trois reprises à Montpellier, pour un stage de formation au logiciel nouvellement acquis pour la mise en page des bulletins municipaux. Cette mesure s'appliquera désormais à chaque agent dès lors qu'il aura été expressément autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service.

**Recouvrements loyers impayés :** Monsieur le Maire rappelle qu'un immeuble communal a été mis en location moyennant un loyer mensuel de 750 euros. Au mois de novembre 2010 la Trésorerie informait la mairie que les loyers n'étaient pas versés de façon régulière et que les retards de paiement devenaient conséquents.

Chaque conseiller municipal est destinataire d'un tableau résumant les différentes relances effectuées par la mairie depuis cette date, et les résultats obtenus.

Devant la situation de plus en plus conflictuelle, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner clairement sur l'attitude à adopter vis-à-vis de ce locataire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve toutes les démarches effectuées jusqu'à ce jour, tant par la mairie que par la Trésorerie de Remoulins, pour recouvrer les sommes impayées, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre la procédure d'expulsion du locataire défaillant

**Demande pour compteurs eau agriculteurs :** Cette question est reportée à une réunion ultérieure, après que les agriculteurs de la commune aient été consultés.

**Demande subvention association donneurs de sang :** Par 10 voix pour, une voix contre et deux abstentions, il est attribué une subvention de 100 Euros à l'association des donneurs de sang bénévoles du Pont du Gard, pour l'année 2011.

**Centre aéré :** Pour la première année, le centre fonctionnerait seulement en juillet. La décision définitive d'ouverture ne sera prise que lorsque le nombre d'inscriptions permettra son équilibre financier. Les tarifs journaliers proposés sont de 12 euros pour les enfants de Collias et 14 euros pour les enfants domiciliés hors commune. La déclaration a été effectuée auprès de la CAF. L'encadrement sera assuré par Mme COEFFARD, assistée de deux personnes titulaires d'un BAFA.

**SICTOMU :** Suite à un mail du SICTOMU, Monsieur Bardoc explique il faut faire élaguer de façon urgente (pour le 29 mai) certaines voies pour permettre le passage du camion de collecte. Un devis a été établi par l'entreprise En Vert du Décor pour 750 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Aire de jeux :** Son emplacement a été défini près de la micro crèche et le budget affecté à son aménagement est de 15 000 euros. Une subvention sera faite auprès de Monsieur Fournier, Sénateur du Gard, dans le cadre de la réserve parlementaire.

### **Questions diverses :**

**Informations réunions et manifestations :** Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de noter quelques dates à retenir

**30 mai à 18 heures 30 :** rendez vous avec Mr Vinette Architecte pour le projet de future mairie ;

**31 mai à 18 heures :** inauguration de la micro-crèche « L'oustau des péquelets » en partenariat avec la Communauté de Communes du Pont du Gard.

**28 et 29 mai :** fête de la cerise à Remoulins

**4 juin :** journée de découverte de la pêche pour les jeunes, organisée par la Commission sport de la Communauté de Communes

**4 juin à 19 heures :** fête des voisins au lotissement Campchestève

**Courrier assistantes maternelles :** Plusieurs assistantes maternelles de la commune ont le prêt de la salle André Clément pour organiser des rencontres et des ateliers d'arts plastiques pour les enfants dont elles ont la garde. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette demande, mais souhaite se

donner le temps de prendre plus de renseignements, notamment sur les responsabilités de la commune avant d'établir une convention pour la mise à disposition de ces locaux.

**Caravane des dix mots :** Une exposition de tous les travaux réalisés dans la Communauté de Communes dans le cadre de l'opération « la caravane des dix mots », est organisée au Pont du Gard, Rive. Trois ateliers ont été réalisés à Collias : un atelier par le centre aéré, un atelier de broderie, et un atelier d'écriture.

**Réforme des collectivités :** Un avis devra être donné par le Conseil Municipal après réception du dossier établi par la Préfecture qui donnera lieu à un débat. D'ores et déjà la Communauté de Communes du Pont du Gard n'est pas favorable à un rattachement à la Communauté de Communes de l'Uzège. La prochaine réunion des conseillers municipaux sur ce sujet est fixée au lundi 6 juin à 18 heures 30.

La séance est levée à 20 heures 10